

Compte-rendu de la Formation Spécialisée du CSAL du 1^{er} décembre 2023

Vos représentants **CGT Finances Publiques 33** :
Stéphane Joly, Laurent Gadai-Moraud



Nous étions reconvoqués ce vendredi 1^{er} décembre 2023 en Formation Spécialisée du CSAL (anciennement CHSCT) après boycott des organisations syndicales de la 1^{re} convocation.

Pour la **CGT Finances Publiques 33**, ce choix a été motivé pour deux raisons :

- marquer au niveau local notre volonté de peser sur les négociations indemnitaires qui ont lieu en ce moment au niveau national ;
- et exprimer notre désaccord sur la réduction des droits des représentants des personnels en instances tel que l'exprime le projet de règlement intérieur du CSAL et de sa formation spécialisée, à l'ordre du jour de ces 2 convocations.

Il est à noter que M. Barreault était présent. Notre interpellation lors de la précédente instance aurait-elle porté ses fruits ou le sujet du règlement intérieur du CSAL et de sa FS appelait-il toute son attention ?

Notre déclaration liminaire n'a exceptionnellement pas abordé des sujets pour lesquels nous étions convoqués. Nous avons préféré rendre hommage à notre collègue du SIE de Bordeaux et camarade CGT disparue tristement le 08/10/2023.

En réponse à cette déclaration, le président a exprimé de nouveau sa compassion face à cette tragédie.

Toutefois, il ne souhaite pas qu'on tire de conclusion sur un lien direct avec ce qui s'est passé dans le service et dans la vie personnelle de la collègue et indique qu'a priori, cela n'a pas de lien avec le travail.

De manière générale, le président a indiqué que la direction se veut à l'écoute et attentive de tout malaise exprimé qu'il soit professionnel ou personnel.

Pour la **CGT Finances Publiques 33**, si ce discours bienveillant est une bonne approche, il n'en reste pas moins que le quotidien, l'organisation, les conditions de travail dans les services, à marche forcée parfois, le manque de reconnaissance voire de remise en cause de la qualité du travail peuvent être perçus violemment par les collègues. Tout cela peut contribuer à dégrader un équilibre personnel/professionnel fragile d'agents pourtant très impliqués dans leur travail.

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSAL

Avant son prochain examen au sein du CSAL, la Formation Spécialisée était appelée à proposer des modifications du projet.

Mais ne nous mentons pas, de l'aveu même du président, le cadre imposé par la DG et plus largement au niveau ministériel et Fonction Publique, est assez restrictif. Les modifications proposées par les représentants des personnels ont alors peu de chances d'être adoptées... à moins que le Père Noël ne soit clément cette année !

DUERP-PAP 2023

L'assistant de prévention, M. Sow, a présenté le bilan du groupe de travail de septembre sur le sujet.

Certains risques cotés algorithmiquement à haut niveau (A ou B) ont été redescendus à un plus faible niveau, la direction ayant engagé des actions ou les problèmes ayant depuis été résolus.

La CGT Finances Publiques 33 a remercié M. Sow de son implication et de ses visites dans les services lors de l'élaboration du DUERP-PAP.

Pour autant, notre organisation syndicale s'est étonnée que les agents et chefs de service aient été aussi peu nombreux lors du groupe de travail de septembre aux regards des années passées.

En termes de Plan d'Action de Prévention, l'intersyndicale **Solidaires – FO – CGT** s'est abstenue, les préconisations sur les Risques Psycho-Sociaux pouvant paraître trop faibles.

BILAN DES FORMATIONS FINANCÉES PAR LE BUDGET DU CSAL-FS

Une présentation de la quantité des demandes de ces formations a été faite, ainsi que du niveau de participation. La direction regrette la quantité de désistements.

Une nouvelle organisation de ces formations va être mise en place dont vous allez vous rendre compte très rapidement. Un nouveau recensement des besoins en formations est engagé dès ce mois de décembre pour des formations qui seraient réalisées dès le mois de janvier 2024 .

La CGT Finances Publiques 33 avait appelé lors des précédentes instances à un changement de cette organisation.

S'il est encore tôt pour se prononcer sur ce qui va être mis en place, nous sommes assez satisfaits de voir cette évolution du calendrier, car le dernier quadrimestre de l'année est aussi synonyme de nombreuses formations métiers aux nouveaux arrivants dans les services, obligeant alors la présence des autres collègues sur le front. À notre sens, de nombreuses défections à ces formations financées par le budget du CSAL-FS s'expliquent pour cette raison...

Comme l'a rappelé M. Cabanel, la formation est une obligation de service et aucune obligation de service n'est supérieure à une autre.

En conséquence, votre chef de service ne peut vous demander d'annuler une formation à laquelle vous êtes convoqués et qu'il/elle a déjà validé en amont.

N'hésitez pas à nous contacter toutefois si votre chef de service émet un avis défavorable à une demande de formation de la FS ou vous incite à ne pas faire de demande par mail

(cgt.dr33@dgfip.finances.gouv.fr) ou par téléphone au 06.48.76.37.69